



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT et RESTRICTION DE CIRCULATION

Grande rue – Rue de la Traversières Lachelle

N°60337-2024-095

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 12/12/2024, présentée par Monsieur Frédéric DUFRANCATEL de la société BARRIQUAND – Route de Chaoisy au Bac 60200 Compiègne – pour effectuer des travaux « eau potable » à l'adresse : Grande rue et Rue de la Traversières 60190 LACHELLE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 13/01/2025 jusqu'à la fin des travaux, de jour comme de nuit : le stationnement est interdit et la circulation sera restreinte, Grande Rue et Rue de la Traversières.

Article 2 – La société BARRIQUAND s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, il sera tenu de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par la société BARRIQUAND, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Frédéric DUFRANCATEL de la société BARRIQUAND et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lachelle, le 23 décembre 2024

Le Maire,

Xavier LOUVET